

2026- 2027

Projet Pédagogique

Accueil de Loisirs de Pencran

Commune de Pencran



Table des matières

<i>Présentation de l'Accueil de Loisirs</i>	5
<i>1. Contexte géographique et démographique</i>	5
<i>2. Contexte historique</i>	5
<i>3. Le secteur Enfance-Jeunesse</i>	6
<i>4. Une politique éducative</i>	7
<i>5. Valeurs, intentions et objectifs de l'Accueil de Loisirs</i>	8
<i>6. Les acteurs</i>	13
<i>7. Le matériel pédagogique</i>	16
<i>Fonctionnement et organisation</i>	18
<i>1. Une journée type</i>	18
<i>a. Chez les enfants de moins de six ans</i>	18
<i>b. Chez les enfants de plus de six ans</i>	19
<i>2. Modalités d'inscription à l'Accueil de Loisirs</i>	20
<i>3. L'accueil</i>	21
<i>4. Les activités</i>	23
<i>5. Les repas</i>	24
<i>6. Le temps calme chez les moins de 6 ans</i>	25
<i>7. Le temps calme chez les plus de 6 ans</i>	26
<i>8. Les temps forts</i>	27
<i>Les modalités d'accueil d'un enfant porteur d'un handicap</i>	28
<i>Evaluations</i>	29

PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1. Contexte géographique et démographique



Positionnement : La commune de Pencran appartient au canton de Landerneau et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD). Proche de Landerneau et située à 25 minutes de Brest par la voie express, le positionnement géographique de la commune est un atout majeur.

Superficie : Pencran avoisine les 9 km², soit 893 ha

Nombre d'habitants (2022) : 2092

Nombre de Ménages (2018) : 740

Taux d'activité de la population (15 à 64 ans) (2018) : 75,5 %

Chômage (2018) : 6,1 % pour une moyenne nationale de 8,3 %

Nombre d'enfants inscrits à l'école municipale (2021) : 196

Particularité de la population : avec 24 % d'habitants de moins de 15 ans et 56,8% d'habitants ayant entre 15 et 59 ans, la population de la commune est une population jeune et active. La forte augmentation du bâti permet d'envisager une augmentation relative de la population.

2. Contexte historique

Jusqu'en 2009, les enfants de Pencran furent tour à tour accueillis dans les Accueils de Loisirs de Landerneau puis de la Roche Maurice.

En 2007, il devint évident que l'offre de mode garde (assistantes maternelles, convention avec l'ALSH de la Roche-Maurice) était trop faible par rapport à la demande d'une population en augmentation constante sur la commune.

Grâce au financement du Département, de la Région, de la CAF et de la collectivité, l'Arc-En-Ciel, un

bâtiment dédié à l'enfance avec un projet de rapprochement intergénérationnel, fut inauguré en février 2011.

La structure accueille un Jardin d'Enfants (enfants de 2 à 4 ans), un Accueil de Loisirs sans Hébergement péri et extrascolaire (enfants de 3 à 11 ans) et un service périscolaire (garderies), l'Espace Jeunes, l'association pencranaise des assistantes maternelles « *La Compagnie des Doudous* » et l'association pencranaise des aînés, « *Les Amis de la Colline* ».

Elle est implantée dans le bourg de Pencran à proximité de l'école Lucien Kerlann (maternelles et primaires), de la mairie ainsi que des infrastructures telles que la salle des Sports, la maison « Ti Jean Louis » (annexe permettant d'accueillir les jeunes de plus de 11ans), la salle polyvalente (salle Arvest) utilisée comme lieu de restauration.

3. Le secteur Enfance-Jeunesse

De 2011 à 2014, la gestion de l'Accueil de Loisirs fut déléguée par convention à la Maison Pour Tous (MPT) de Landerneau. En 2014, suite à la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a décidé de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et à cette occasion de créer un poste de responsable Enfance Jeunesse, municipalisant l'Accueil de Loisirs. Aujourd'hui après l'arrêt des TAP, le service périscolaire (garderie, cantine et mercredi) et extrascolaire s'est étoffé et bénéficie d'animateurs permanents et expérimentés.

Ainsi en 2022 la commune de Pencran propose :

- un Jardin d'enfants conventionné CAF, qui accueille les enfants de 2 à 4 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 ;
- une garderie périscolaire non conventionnée, ouverte de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30, qui accueille les enfants scolarisés à l'école Lucien Kerlann ;
- un Accueil de Loisirs périscolaire conventionné SDJES, ouvert de 7h30 à 18h30 les mercredis en période scolaire, qui accueille jusqu'à 63 enfants de 3 à 11 ans ;
- un Accueil de Loisirs extrascolaire conventionné SDJES, ouvert de 7h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires, qui accueille 49 enfants de 3 à 11 ans ;
- un Espace Jeunesse conventionné SDJES et géré par la MPT de Landerneau accueillant les enfants de 11 à 18 ans à l'Arc-En-Ciel et dans une salle annexe la maison « Ti Jean Louis ».

4. Une politique éducative

La municipalité a développé dans le cadre de son PEDT les valeurs qui l'animent à travers des objectifs éducatifs et souhaite les mettre en œuvre dans le label « plan mercredi ». Ce PEDT permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Elaborés par les élus, les partenaires institutionnels (CAF, SDJES) les animateurs péri/extrascolaires et les enseignants, la commune s'est fixée des objectifs éducatifs en direction des enfants et des jeunes présents sur son territoire.

Par ce projet pédagogique, nous essayons de mettre en valeur le public et l'équipe pédagogique selon certains principes :

- L'accompagnement et l'apprentissage du « vivre ensemble »
- La découverte et le respect de l'environnement
- L'accès à la culture pour tous
- Le respect de la sécurité affective et physique du public

De ces intentions pédagogiques découlent une organisation et des choix de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement municipal. Le projet éducatif axe ses actions sur le vivre ensemble et la citoyenneté. L'ALSH s'efforce de suivre les grandes lignes de ce projet à l'aide des différents partenaires et services. Un travail d'équipe est nécessaire dans le respect des fonctions de chacun afin de mettre en place et coordonner le projet éducatif et pédagogique.

La commune, organisateur de l'accueil, met à disposition du public et des professionnels des bâtiments, des services, du matériel, un budget afin de permettre cet accueil.

5. Valeurs, intentions et objectifs de l'Accueil de Loisirs

La citoyenneté :

Objectifs généraux (cf pedt)

La citoyenneté représente le « vivre ensemble », elle concerne les règles de vie, elle permet de poser des questions sociétales et d'appréhender l'environnement proche d'un point de vue sociale et civique. La citoyenneté est, pour nous, toutes les petites et grandes actions que nous pourrions mettre en place auprès de notre public dans un souci de respect, de liberté et d'égalité.

Objectifs intermédiaires/Domaines d'intervention :

L'équipe pédagogique tend à mettre en œuvre des activités et des projets d'animation favorisant le vivre ensemble avec bienveillance, l'intégration des individus que ce soit dans les cadres périscolaire et extrascolaire. Que ce soit par ses choix de fonctionnement, l'organisation de la vie quotidienne, le choix des thèmes d'activités, l'équipe pédagogique accompagne le public dans l'apprentissage du « vivre ensemble », dans l'expérimentation et la compréhension de la différence, dans le dialogue et différents modes d'expression ou outils de communication auprès du public mineurs et de leur famille. Il est question de considérer l'enfant en tant qu'individu faisant parti d'une collectivité et en tant que citoyen afin de le valoriser, de lui permettre de s'exprimer et s'épanouir, de l'accompagner vers l'autonomie.

Objectifs opérationnels :

L'équipe pédagogique propose plusieurs activités et met en place des projets de structure afin de développer et sensibiliser l'esprit de citoyenneté et l'autonomie :

- Proposer des activités sur la sécurité routière.
- Mettre en place des débats et discussions sur différents thèmes (la famille, la différence, l'image de soi, les émotions, les écrans etc.).
- Réaliser une gazette de l'ALSH, atelier philo, points d'informations.
- Lutter contre le gaspillage, faire le tri.
- Proposer des rencontres intergénérationnelles avec la maison de retraite de Landerneau.
- L'équipe pédagogique met en place des activités « passerelles » ainsi que des temps forts avec le jardin d'enfants de Pencran.
- L'accueil de loisirs met en place depuis 2025 des rencontres inter centres notamment avec l'ALSH de Plouédern autour d'activités sportives.

- L'équipe pédagogique souhaite créer une passerelle avec les enfants de 8-11 ans et l'espace jeunesse de la Maison Pour Tous / Centre Social de Landerneau.
- L'équipe pédagogique se forme aussi quant à la gestion des émotions chez l'enfant, quant à la lutte contre le harcèlement et la violence et quant au principe d'inclusion et au handicap.
- L'équipe pédagogique crée des outils pour favoriser la communication et le dialogue plutôt que l'utilisation de la violence entre les enfants : utilisation des messages clairs.
- Dans la gestion de la vie quotidienne, l'équipe pédagogique demande une participation active au rangement et au nettoyage des espaces utilisées pendant l'accueil (en fonction de leurs « compétences »).

L'environnement :

Objectifs généraux (cf pedt)

L'environnement (respect, découverte, exploration) est une valeur ou plutôt un concept utile au développement de l'enfant. Aujourd'hui nous sommes tous mobilisés à respecter l'environnement, à protéger et/ou défendre la Nature. Il s'agit aussi d'enjeux sociaux et philosophiques quant à l'exploitation des ressources naturelles. D'un point de vue pédagogique, l'environnement est un outil d'apprentissage riche et varié.

Objectifs intermédiaires/Domaines d'intervention :

L'accueil de loisirs se situe au bourg de Pencran. La structure bénéficie d'un environnement rural-urbain. Sa proximité avec Landerneau et son implantation dans le CAPLD, permet une exploitation de divers ressources humaines et matériel pour mettre en place des activités avec plusieurs partenaires : des institutions, des associations de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel. Il s'agit aussi de prendre en compte le PEDT de la commune de Pencran. En effet, certains projets ont un impact sur la vie et le fonctionnement de l'accueil de loisirs : par exemple, la lutte contre le gaspillage, le tri sélectif, l'éco-pâturage, l'installation de composteur, la proximité et l'entretien des espaces verts, des locaux etc. Son implantation dans la région Bretagne permet l'accessibilité aux parcs régionaux et à diverses activités pédagogiques liées à l'environnement et à son respect.

Objectifs opérationnels :

L'équipe pédagogique propose plusieurs activités et met en place des projets de structure afin de sensibiliser le public à l'environnement mais aussi d'utiliser l'environnement proche et/ou lointain pour

développer la curiosité, expérimenter différents milieux naturels, différentes matières, sensibiliser le public à la faune et à la flore :

- Mettre en place un jardin partagé avec le jardin d'enfant, avec récupérateur d'eau, installation d'un composteur.
- Proposer des activités d'exploration, artistiques, scientifiques sur le thème de la Nature.
- Proposer des ateliers de sensibilisation sur le thème de l'environnement.
- Organiser des sorties pédagogiques sur les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Sensibilisation à la cohabitation humains/animaux avec l'implantation d'un éco-pâturage autour du site d'accueil.
- Découverte et sensibilisation aux différents modes de transports (transports en commun, vélo, marche, train, tramway etc.) dans les différents espaces urbains et ruraux.
- Utilisation d'objets de récupération pour réaliser des activités.
- Appel aux dons de matériaux ET/OU d'objets auprès des familles (récupération de journaux, de carton, de graines, de vêtement, de jeux, de livres).
- Sensibiliser et lutter contre le gaspillage alimentaire lors des repas.
- Sensibiliser aux différents usages de l'eau lors de l'accueil et lors des activités.
- Explorer l'environnement naturel immédiat en organisant des balades sur les chemins de Pencran entretenus par l'association pencranaise « les sentiers de Pencran ».

L'accès à la culture pour tous :

Objectifs généraux (cf pedt) :

L'accès à la culture pour tous est une façon d'exploiter et/ou de développer l'imaginaire et la créativité du public. Ce qui permet aussi de développer son sens critique et son style artistique. Découvrir et faire découvrir des œuvres, le plaisir de créer et de participer à des œuvres artistiques sont autant de moyens de permettre au public de s'exprimer et de s'épanouir. Il est pertinent d'introduire des éléments culturels différents dans certaines activités afin d'intéresser le public à des choses qu'ils ne connaissent pas forcément, ou des choses qu'ils souhaitent faire sans avoir eu accès auparavant.

Objectifs intermédiaires/Domaines d'intervention :

Dans un contexte où l'information circule à toute vitesse et sur différents supports, l'accueil de loisirs tend à proposer des animations et des activités axées sur la Culture (les arts, les sciences, les sports etc.). Tout en partageant les connaissances culturelles, nous essayons de développer l'intérêt et la curiosité

de notre public. Nous exploitons les ressources culturelles autour de nous mais aussi portons notre attention sur la prévention et les risques d'une exposition aux écrans, ce que les images peuvent véhiculer notamment à travers les supports numériques et leurs accès.

Objectifs opérationnels :

- Participer à des festivals artistiques (ex : le film court à Brest)
- Mettre en place des ateliers sur les différentes techniques artistiques (photo, arts plastiques, film, danse, théâtre etc.).
- Organiser et mettre en place des temps forts permettant la valorisation des œuvres produites par le public.
- Organiser des sorties pédagogiques sur des sites dédiés à la Culture (galerie, musée etc.).
- Permettre un accès à différents sites culturels situés autour de la structure (médiathèque, ludothèque).
- Faire appel à des intervenants extérieurs professionnels ou bénévoles autour d'une activité culturelle.
- Proposer des activités artistiques dans différents domaines.
- Mettre en place des ateliers sur la prévention des images et leurs utilisations
- Permettre et mettre en place des échanges avec le public au sujet de ce qu'il regarde, écoute (ateliers expression libre).
- L'équipe se tient au courant des actualités (veille professionnelle) afin de mieux accompagner le public.
- Organiser et mettre en place des ateliers et des activités sur différents thèmes culturels (costumes, danses, folklores, aliments, habitats etc. de différents pays, régions).

L'autonomie et le respect de la sécurité affective/physique du public

Objectifs généraux (cf pedt) :

L'autonomie trouve plusieurs définitions :

- Fait de se gouverner par ses propres lois.
- Fait, pour une collectivité, de s'administrer elle-même.
- Fait, pour une collectivité, d'assumer et de vivre son particularisme, son individualité morale, culturelle.
- Faculté de se déterminer par soi-même, de choisir, d'agir librement.

- Liberté, indépendance morale ou intellectuelle.

L'apprentissage de l'autonomie et/ou son obtention implique l'investissement individuel/personnel au profit d'une intégration dans la collectivité.

Objectifs intermédiaires/Domaines d'intervention :

D'un point de vue pédagogique, l'autonomie permet à un enfant de se débrouiller au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions. Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance et l'adolescence. Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie. L'autonomie n'est pas un don inné chez l'enfant mais bien en lien avec leurs apprentissages et leurs capacités cognitives. Par exemple un enfant ayant accès au langage et à la compréhension pourrait ne pas être forcément autonome s'il n'a pas appris à écouter ou observer autour de lui et savoir ce qu'il peut ou doit faire. Nous considérons l'autonomie comme un apprentissage à la capacité de se conduire soi-même.

Objectifs opérationnels :

- Choisir une posture professionnelle et la faire évoluer par des formations, des concertations, des échanges de pratiques
- Dialoguer avec le public (familles, enfants), partenaires, acteurs pédagogiques
- Respecter et mettre en place un fonctionnement respectant les législations en vigueur.
- Organiser et mettre en place des activités dans un cadre ou contexte favorisant les apprentissages à l'autonomie et le respect d'autrui.
- Organiser et mettre en place un accueil adapté à chaque individu ainsi qu'au groupe.
- Organiser la journée en différents temps (accueil, activités, repas, repos, temps fort) afin de donner des repères spatio-temporels au public.
- Se tenir informé des législations en vigueur

6. Les acteurs

L'ALSH est implanté dans un milieu rural-urbain dans le bourg de la commune Pencran, à proximité de la Mairie. L'Accueil de Loisirs de Pencran a actuellement une capacité d'accueil de 63 enfants. Cependant, en respectant le taux d'encadrement, nous pouvons accueillir 30 enfants maximum chez les plus de 6 ans et 24 maximum chez les moins de 6 ans, soit un total de 54 enfants.

Mairie de Pencran (organisateur du séjour)

La commune met à disposition de la direction et de l'équipe pédagogique, des locaux adaptés à l'accueil collectif de mineurs, un budget pour la mise en œuvre et le fonctionnement.

Une Directrice Générale des Services (DGS)

Elle intervient dans l'organisation des différents services, qui accompagne aux recrutements, en assurant l'aspect législatif du travail.

Les élus

Une commission Enfance-Jeunesse se réunit afin de définir les orientations de la politique communale. Elle soumet des projets, des décisions au conseil municipal qui sont votés et mis en application par les services concernés.

L'adjointe à l'Enfance-Jeunesse a la charge de la politique Enfance-Jeunesse sur la commune. Elle fait le lien entre la structure et le conseil municipal, qui accompagne et intervient dans les démarches partenariales (MPT de Landerneau pour la jeunesse).

Une responsable Enfance-Jeunesse

Elle assure le lien entre les différents services enfances- enseignement et assure la fonction administrative des services enfances. Elle est garante de la mise en œuvre des objectifs éducatifs des élus et du bon fonctionnement des services péri et extrascolaires. Elle coordonne la mise en œuvre et l'évaluation du PEDT et du Plan Mercredi.

Une directrice ALSH

Elle organise et met en œuvre le fonctionnement de l'ALSH pendant les temps périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances). La directrice enregistre et tient à jour les inscriptions via le Portail Famille, elle

répond aux questions et aux différentes problématiques des familles (souvent par mail ou par rencontre des familles). Elle assure la mise en œuvre du projet pédagogique avec l'équipe. Elle recherche les liens partenariaux pouvant répondre aux objectifs du projet. Elle organise les sorties (d'un point de vue logistique). Elle assure la commande et l'achat du matériel pédagogique. Elle veille au bon déroulement du séjour en palliant les absences éventuelles, en remplaçant sur le terrain les animateurs en pause, en participant à l'entretien des locaux etc. Elle participe au recrutement des animateurs. Elle organise et anime des réunions. Elle crée des outils de communications et/ou de travail afin de faciliter celui de son équipe, afin d'améliorer les pratiques professionnelles. Elle assure le respect des règles et tient au courant des législations en cours.

Une équipe d'animateurs-trices périscolaires et extrascolaires

L'équipe se compose de 5 animateurs soit trois/quatre BAFA et/ou équivalent et un/deux non qualifié en fonction du recrutement.

L'équipe pédagogique est responsable du groupe et des individus qui le composent. Elle doit adapter son attitude, son langage auprès du public duquel elle agit.

L'équipe pédagogique est force de proposition quant aux activités qu'elle souhaite mettre en place. Elle prend en compte les objectifs pédagogiques du projet. Elle anticipe et prépare ses activités (fiches d'activités, liste de matériel précis) afin d'assurer le bon déroulement de celles-ci. Elle participe activement aux réunions de préparation des périodes proposées et animées par la directrice. Elle communique avec les différents collègues et partenaires, afin d'assurer le fonctionnement de l'accueil. Elle dispose de ressources humaines en échangeant sur les expériences, de ressources documentaires (classieurs d'activités dans le bureau de la directrice), de ressources numériques, de ressources matériel (placards de rangements = régie) pour organiser et réaliser des séances d'activités.

Sur les temps périscolaires (mercredis), les animateurs mettent en œuvre le « Plan mercredi » et le projet pédagogique tout en garantissant la sécurité, le bien-être et le respect du rythme des enfants accueillis.

Les pauses sont gérées dans le respect du règlement et du taux d'encadrement avant de quitter les lieux et par bon sens en fonction de la sécurité physique et affective du public. Les absences et les retards doivent être signalés à :

- La directrice de l'ALSH afin de trouver une solution le plus rapidement possible (remplacement).

- La responsable Enfance-Jeunesse afin de signaler les heures perdues qui devront être récupérées, afin que celle-ci puisse le communiquer à la DGS.

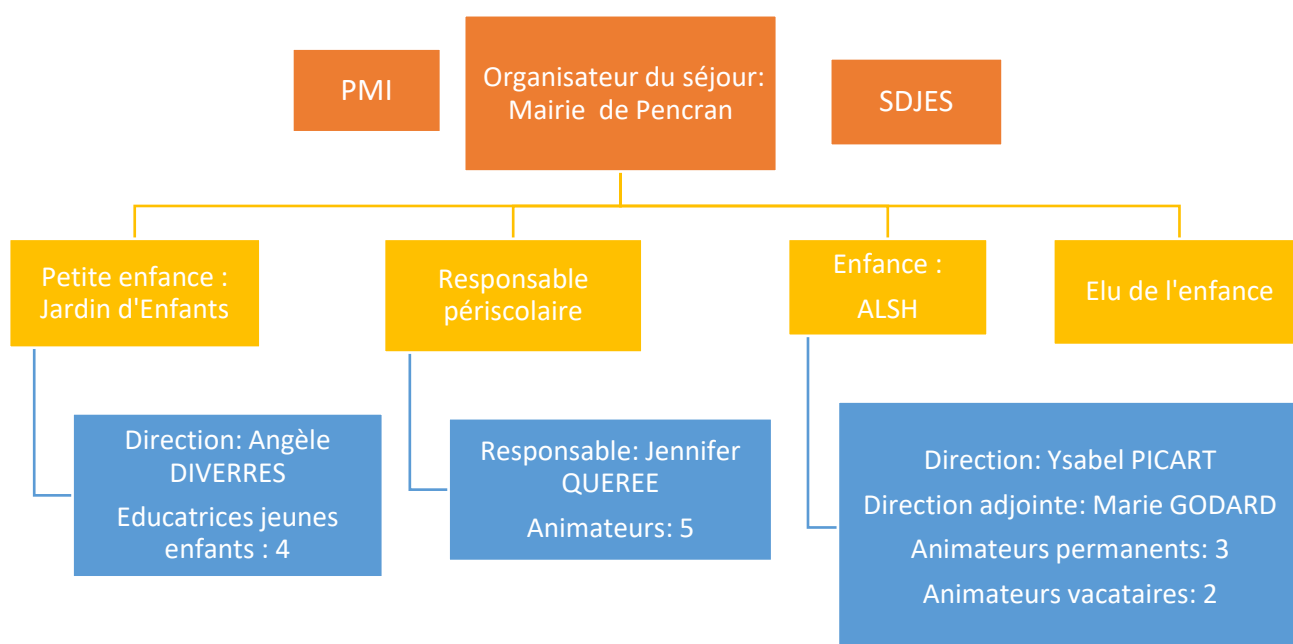
Une équipe pédagogique du Jardin d'Enfants

L'équipe se compose de la directrice du Jardin d'Enfant et de trois animatrices permanentes. L'équipe encadre les enfants de 2 à 4 ans. Des ateliers ponctuels sont proposés entre les enfants du Jardin d'Enfants et les enfants de moins de 6 ans de l'Accueil de Loisirs. Cette démarche permet de créer une passerelle et une cohérence dans l'évolution de l'enfant.

Une équipe d'entretien et de restauration

Les agents d'entretien de la commune assurent le nettoyage des locaux utilisés par les usagers dans le respect des normes et des protocoles sanitaires. L'intervention d'une personne venant d'une entreprise privée (Groupe Vert) vient renforcer l'équipe. L'agent de restauration s'occupe de la mise en place, de la chauffe et du nettoyage de la salle de restauration en lien avec la société de restauration prestataire, API.

ORGANIGRAMME SERVICE ENFANCE



7. Le matériel pédagogique

L'Accueil de Loisirs s'organise autour de quatre bâtiments et de plusieurs espaces extérieurs.

Le bâtiment « Arc-En-Ciel » comprenant :

- le Jardin d'Enfants avec lequel l'ALSH travaille et collabore
- un bureau de la responsable Enfance-Jeunesse près de l'entrée
- un local goûter et photocopieuse
- un local « buanderie » et ménage
- deux salles agencées et équipées pour les plus de 6 à 11 ans (avec sanitaires fille et sanitaire garçon dans le couloir, à l'entrée des salles d'activités, espaces de rangements, lavabos/savon dans les deux salles communicantes, un espace dédié à la lecture, un espace dédié aux jeux de construction et jeux de sociétés)
- une salle agencée et équipée pour les 3 à 11 ans (avec sanitaires adaptées au moins de 6 ans)
- un bureau de la direction ALSH et des animateurs, où se trouve aussi placards de rangements
- la cour extérieure fermée où se trouve un espace jeux avec un placard-régie pour stocker le matériel saisonnier et de récupération
- un espace vert fermé avec une structure de jeux et la mise en place d'un jardin partagé avec le Jardin d'Enfants
- la salle « Sterenn »
- un hall (lieux d'affichages, croisement entre les groupes)
- un boulodrome

Ces salles sont aménagées en fonction des besoins des publics accueillis (tables et chaises maternelles et primaires, meubles à hauteur d'enfants...). Chaque salle est aménagée avec du matériel adapté aux besoins des enfants et aux fonctions des salles.

L'école « Lucien Kerlann » comprenant :

- une salle de sieste adaptée et contrôlée par la PMI
- une cour de récréation et un préau
- des sanitaires
- une salle de motricité

Ces salles sont agencées en fonction des besoins du public accueilli (tables et chaises maternelles, meubles à hauteur d'enfants...). La salle de sieste est équipée de lits et de draps individuels afin de respecter les normes et le protocole sanitaire en vigueur.

La salle « Arvest » comprenant :

- Une salle polyvalente qui remplit le rôle de salle de restauration, elle se divise en deux espaces clos à l'aide d'une cloison
- une cuisine scolaire
- des espaces stockages des denrées alimentaires
- des sanitaires

Chaque espace est aménagé en réfectoire, avec du mobilier adapté aux enfants de maternelle pour un espace, et du mobilier adapté aux enfants d'élémentaire pour l'autre espace. L'aménagement et le fonctionnement actuels respectent le protocole sanitaire en vigueur.

La salle des Sports

- une salle aménagée pour les différentes pratiques sportives
- un local permettant de stocker les équipements (balles, paniers de basket mobiles, raquettes, ...)
- un local afin de ranger les tapis de gym
- une salle « Argoat » pour des associations ou des réunions
- une salle « Armor » qui remplit le rôle de réfectoire pour le Jardin d'Enfants

Des espaces verts aux alentours du bâtiment :

- des infrastructures publiques tel que le city-parc, les terrains de foot
- des chemins et des sentiers de Pencran, entretenus par une association Pencranaise.

Fonctionnement et Organisation

1. Une journée type

a. Chez les enfants de moins de six ans

07h30-09h30	• Accueil des enfants, jeux libres, histoires, chansons....
09h30-9h45	• Temps de regroupement (Conseil d'enfant/ choix des activités)
09h45- 11h30	• Ateliers tournant
11h30-11h45	• Temps libre.
11h45-12h00	• Gestes d'hygiènes et regroupement
12h00-13h00	• Repas à la Salle Arvest (salle de restauration)
13h00-13h30	• Temps libre cour de l'école ou salle de sport
13h30-15h30	• Sieste avec réveil échelonné (3/4 ans)
13h30-14h30	• Temps calme (5/6 ans)
14h30-15h45	• Projets d'activités
15h45-16h00	• Temps du rangement, gestes d'hygiènes et regroupement .
16h-16h30	• Goûter
16h30-18h30	• Accueil parents, départs, jeux libres en intérieur et/ou en extérieur

b. Chez les enfants de plus de six ans

07h30-09h30	• Accueil des enfants, jeux libres, histoires, chansons....
09h30-9h45	• Temps de regroupement (Conseil d'enfant/ choix des activités)
09h45- 11h30	• Ateliers thématiques
11h30-11h45	• Temps libre.
11h45-12h00	• Gestes d'hygiènes et regroupement
12h00-13h00	• Repas à la Salle Arvest (salle de restauration)
13h00-13h30	• Temps libre extérieur ou salle de sport
13h30-14h30	• Temps calme
14h30-15h45	• Projets d'activités
15h45-16h00	• Temps du rangement, gestes d'hygiènes et regroupement .
16h-16h30	• Goûter
16h30-18h30	• Accueil parents, départs, jeux libres en intérieur et/ou en extérieur

2. Modalités d'inscription à l'Accueil de Loisirs

La municipalité, pour permettre une prise en charge globale de l'enfant a souhaité recruter une équipe d'agents qui intervient sur les temps périscolaires et extrascolaires. Ainsi, que l'enfant aille en cantine, en garderie ou en AL, il est accompagné par les mêmes encadrants.

Aux vues des demandes croissantes et du manque de place et/ou de la nécessité d'embaucher du personnel qualifié pour accueillir un public mineur, la commune a instauré un système d'inscription numériques via un Portail Familles. Les familles doivent y créer un compte et fournir plusieurs documents justificatifs. Une fois leur dossier validé, elles peuvent inscrire leur enfant aux différents services proposés.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

- Les inscriptions pour les mercredis scolaires ouvrent à partir du 1er jour de chaque mois pour le mois suivant (par exemple : à partir du 1er mars pour une inscription en avril).
- Les inscriptions pour les périodes de vacances ouvrent un mois avant le début de celles-ci.

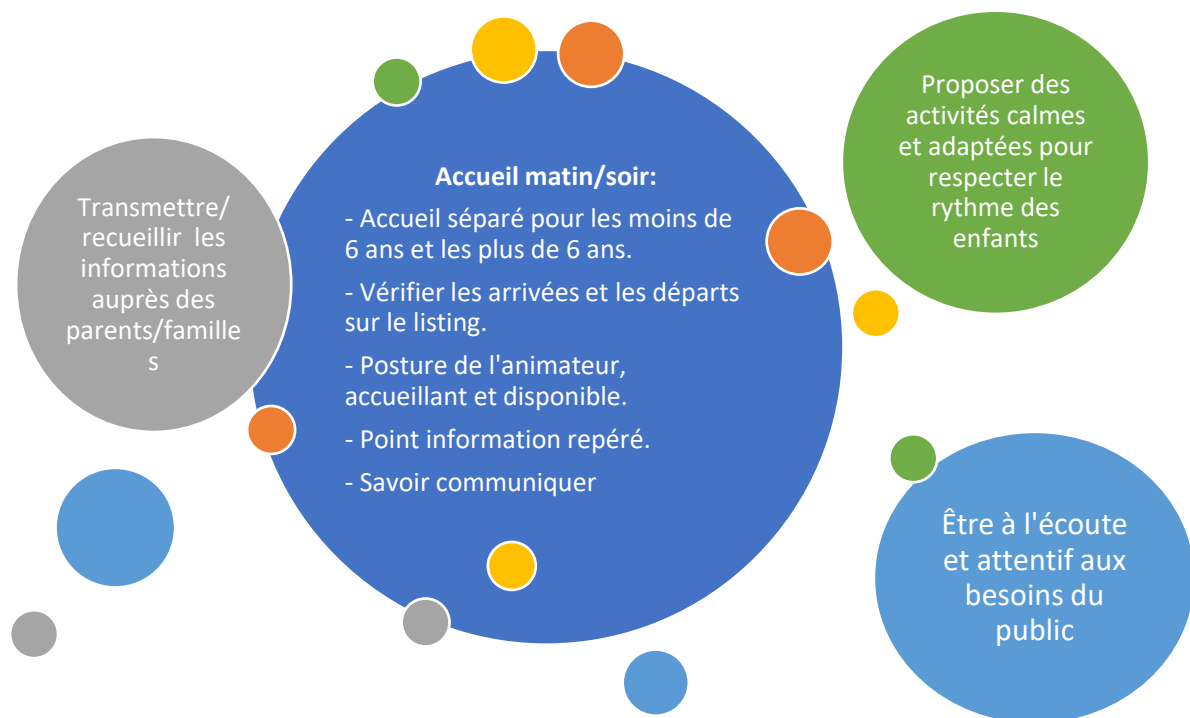
L'ALSH « Arc-En-Ciel » est une structure organisée par la commune de Pencran. L'accueil a pour fonction d'accueillir en priorité les enfants des familles résidant à Pencran en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas. La structure a pour but de permettre aux enfants d'avoir un accès à des activités dans divers domaines (scientifiques, culturels, sportifs etc.), d'explorer leur environnement à travers les loisirs.

L'attribution des places à l'ALSH sont proposées en priorités aux habitants de la commune et dont les enfants seraient scolarisés à l'école de Pencran, et aux familles assidues, habituées aux inscriptions. Puis viennent les familles qui habitent Pencran mais dont les enfants ne sont pas scolarisés à Pencran. Enfin les personnes extérieures à la commune résidant des communes avoisinantes.

Afin de permettre aux enfants une adaptation réussie à l'AL, les enfants nouvellement accueillis viennent faire une première visite des lieux avec leurs parents et la directrice. Ce temps est l'occasion d'expliquer aux parents le projet et le fonctionnement de l'AL. Cette rencontre va permettre à l'enfant d'appréhender ce nouveau lieu et aux parents de comprendre le projet de la structure.

Une passerelle est mise en place entre l'AL et le Jardin d'Enfants. Après une rencontre avec les parents, un accueil, sur un temps de goûter ou d'activité, est proposé aux enfants du Jardin d'Enfants qui doivent venir prochainement à l'Accueil de Loisirs

3. L'accueil



Il y a deux points d'accueil : un chez les plus de six ans (salle principale du fond du bâtiment « Arc-En-Ciel »), et un autre chez les moins de six ans (salle principale qui fait face au Jardin d'Enfants dans le bâtiment « Arc-En-Ciel »). Cependant, il arrive qu'en fonction du nombre d'enfants, l'accueil puisse se faire au même endroit c'est-à-dire dans la salle principale. A la fin de la journée, tous les enfants sont réunis chez les moins de six ans à partir de 17h30 afin de respecter le taux effectifs/animateurs.

Les temps d'accueil sont des moments qui peuvent générer de l'angoisse du fait de la séparation. L'équipe pédagogique doit se montrer attentive à l'état émotionnel du public, à cette possible détresse chez l'enfant comme à l'appréhension des parents. La posture des animateurs-trices doit être adaptée. Ils/elles doivent se montrer disponibles et respectueux vis-à-vis du public accueilli. Ils /elles agencent l'espace de façon que le lieu soit accueillant. Les animateurs peuvent aménager la salle en fonctions des groupes accueillis et de leurs besoins (installation d'atelier d'activités ou de zone de jeu spécifique, coin lecture, coin jeux d'imitation mis en place de matériel pédagogique libre d'accès etc.).

Les enfants sont accueillis entre 07h30 et 09h30 avant de débiter les activités. Pour les nouveaux arrivants la direction propose des rendez-vous avec les familles pour faire la visite des lieux et faire

connaissance avec les animateurs-trices. L'équipe pédagogique met en place des actions afin de permettre l'intégration d'un enfant au sein du groupe (jouer avec, discussion, soutien moral).

Les temps d'accueil sont aussi des moments où l'on peut transmettre et/ou récolter des informations auprès des familles. Pour chaque tranche d'âge, les animateurs-trices ont accès à un classeur contenant les listes d'appel, un registre infirmerie, les autorisations de sorties, et les PAI (Protocol Individuel d'Accueil). Ce classeur permet de rendre compte des inscriptions (présences et absence), de communiquer certaines informations si nécessaire. L'équipe connaît le règlement intérieur, connaît le fonctionnement et doit être en mesure de répondre aux questions des familles (si ce n'est pas le cas, ils sollicitent la direction).

En général, un /une animateur-trice se montre disponible pour accueillir les familles et tenir à jour la liste d'appel, prendre des renseignements ou en donner, pendant qu'un-une autre anime l'accueil auprès des enfants.

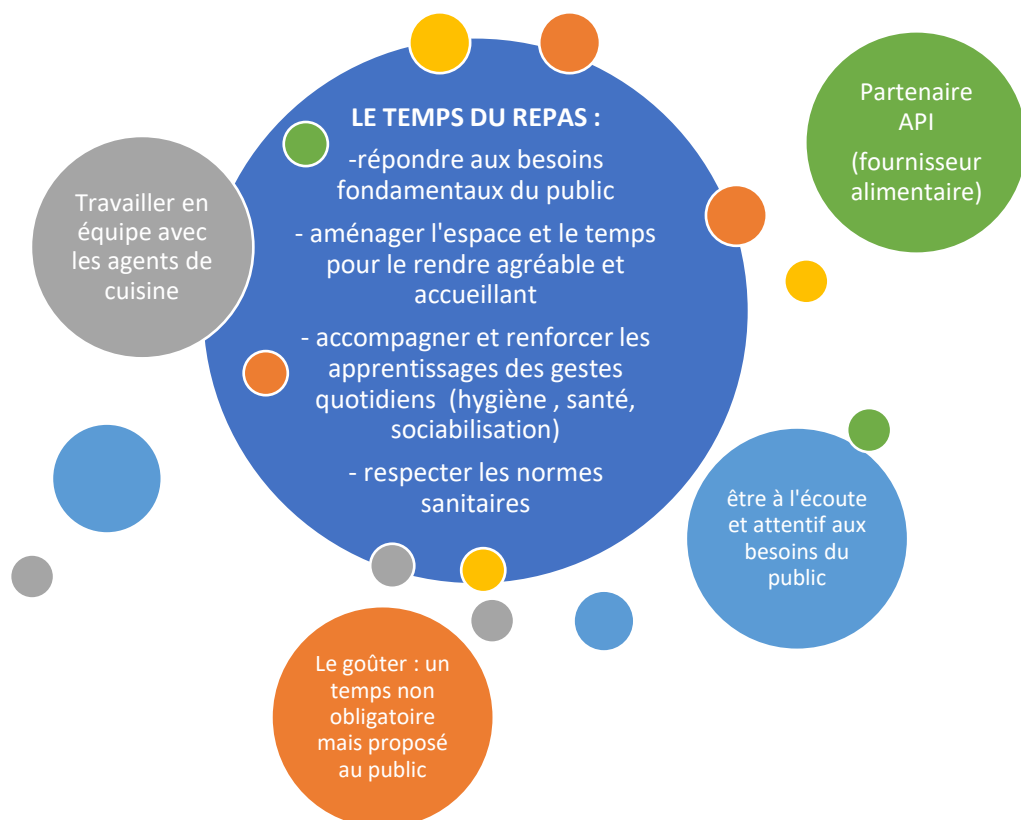
4. Les activités



L'équipe pédagogique organise et met en place des activités adaptées au public. Les animateurs-trices ont plusieurs outils à leur disposition : du temps de préparation seul et/ou collectif, un accès à la documentation et ressources pédagogiques (numérique et/ou papier), des réunions pédagogiques, des formations professionnelles avec la CDG 29 et la CAPLD). L'équipe dispose de locaux et des infrastructures pour réaliser leurs activités telle que la salle des sports, les terrains de football et city Park, etc.

L'équipe tend à réaliser des projets d'animation et/ou des projets de structure par le biais des activités et des liens partenariaux (avec le jardin d'enfants, la maison de retraite, la communauté des agglomérations du pays de Landerneau et de Daoulas, la MPT/CS de Landerneau, transport TET etc.).

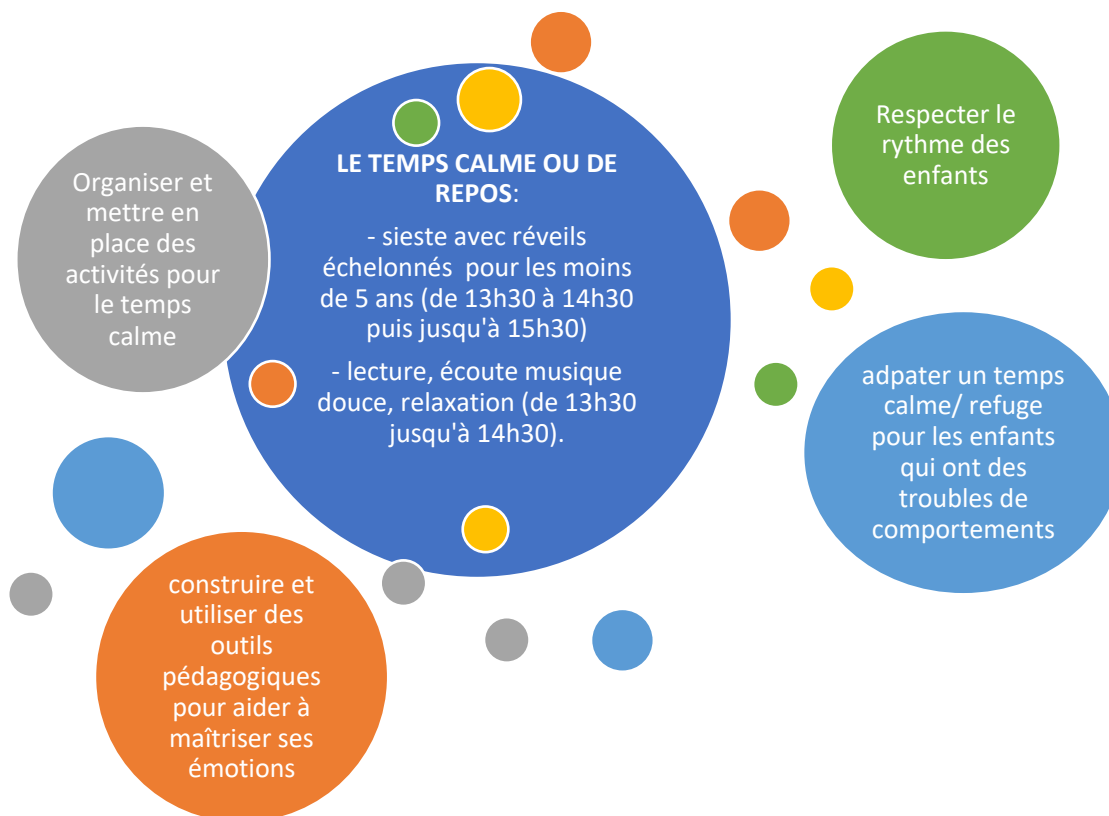
5. Les repas



A 11h30 les activités sont stoppées et rangées afin de permettre un temps soit de dépense soit de repos avant de se rendre à la salle Arvest (salle de restauration). Ce temps permet aussi au public de prendre leurs dispositions et de rappeler les gestes d'hygiène avant le repas : passage aux toilettes, lavage de main, récupération des affaires personnelles (pour ceux qui vont à la sieste après le repas, pour ceux qui partent après le repas). A 12h les enfants se déplacent vers la salle de restauration accompagnés par l'équipe pédagogique. Lorsque les enfants sont nombreux, chaque tranche d'âge mange dans une salle avec du mobilier spécifique. Lorsqu'ils ne sont pas nombreux le mobilier adapté est installé dans une unique salle et les deux groupes mangent côte-à-côte.

Le service est effectué par les animateurs et un agent de restauration. L'équipe souhaiterait mettre en place un self, cependant il n'y a pas d'équipement prévu à cet effet. C'est pourquoi les enfants se placent puis lorsqu'ils sont appelés, viennent avec leur assiette pour être servi par un ou une animateur-trice. Pour certains plats froids, les enfants sont conviés à se servir seul. Des tâches ou rôles sont attribués aux enfants (1 par table) afin de prendre la responsabilité du rangement et nettoyage. Les animateurs-trices accompagnent les enfants pendant le repas : apprendre à se servir seul, apprendre à utiliser correctement les couverts etc. Les animateurs-trices veillent au bon déroulement du temps du repas et mangent avec les enfants : l'équipe est répartie aux tables des enfants.

6. Le temps calme chez les moins de 6 ans



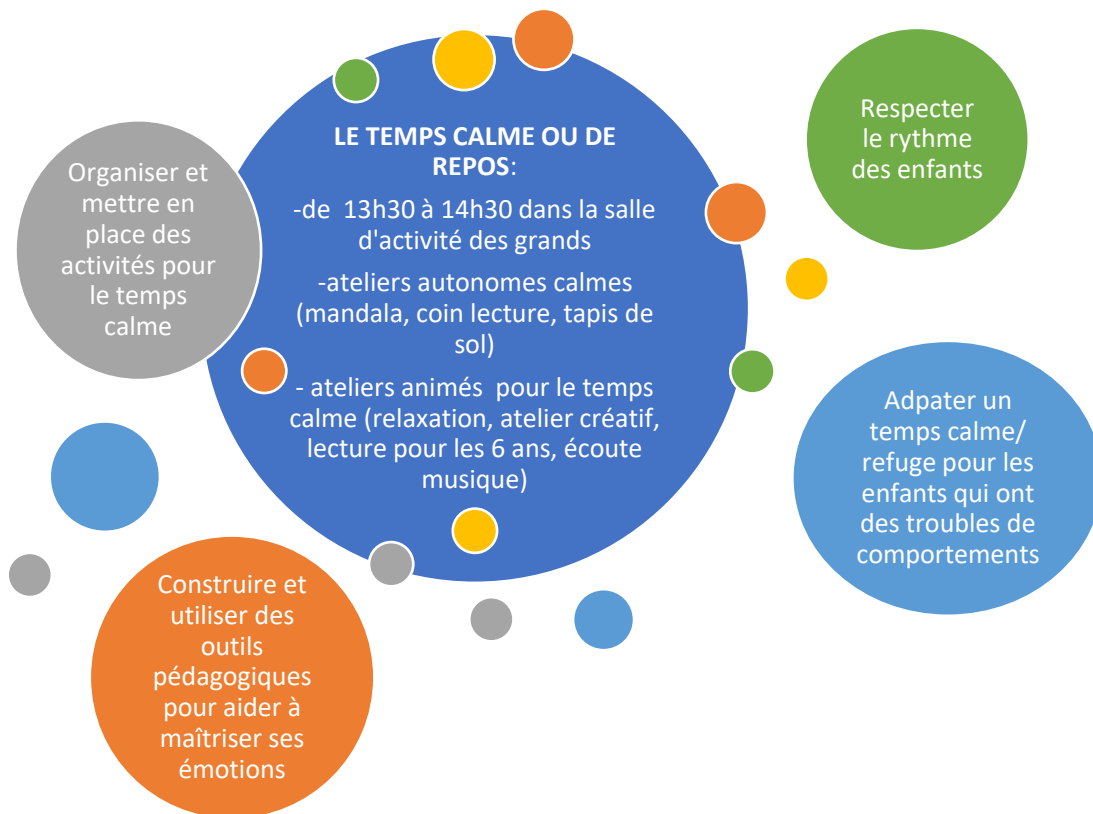
Les besoins du public 3-4 ans :

- Respect du rythme de l'enfant, temps de repos, respect du cycle du sommeil (réveil échelonné), les animateurs-trices veillent à l'accompagnement des enfants réveillés jusqu'à leur salle d'activités.
- Respect du confort : accès aux sanitaires, espace de rangement pour leurs affaires, accès au dortoir, lits/mobiliers adaptés, local sécurisé, respect du nombre d'effectif et de la répartition des enfants (7m2 minimum par enfant), les animateurs-trices aménagent l'espace dédié à la sieste.
- Autonomie : accompagnement du public dans leurs apprentissages liés à l'autonomie (gestion des affaires, habillage, hygiène et sanitaire), les animateurs-trices aident en accompagnant les enfants dans leurs gestes du quotidien.

Les besoins du public 5 ans :

- Respect du rythme de l'enfant, temps de repos
- Respect du confort : accès aux sanitaires, espace de rangement pour leurs affaires, lits/mobiliers adaptés, local sécurisé.
- Accès à des activités calmes : écoute d'histoires, écoute musique relaxante, relaxation, exercice de respiration etc.

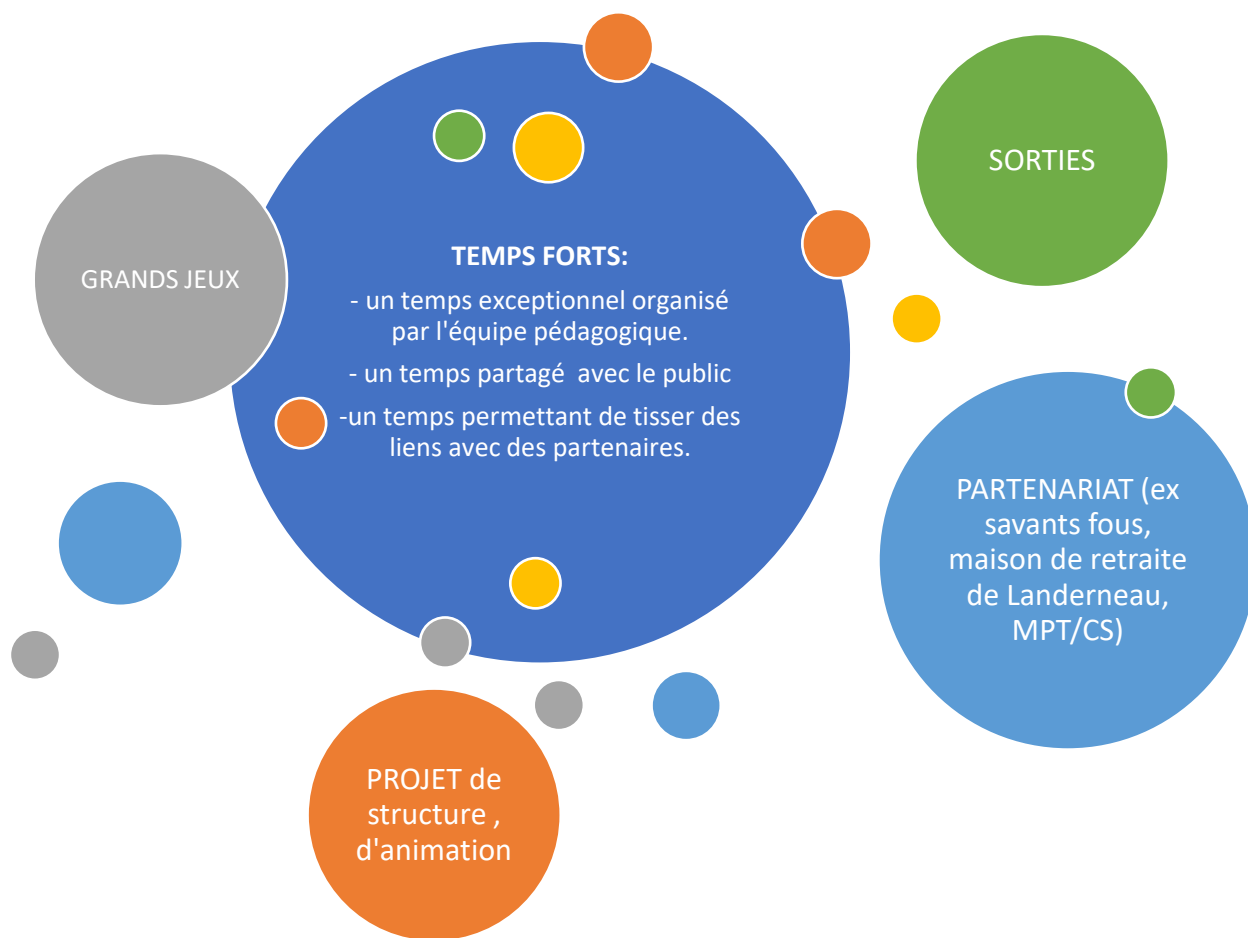
7. Le temps calme chez les plus de 6 ans



Les besoins du public 6-11 ans :

- Respect du confort : accès aux sanitaires, espace de rangement pour leurs affaires, mobiliers adaptés, local sécurisé, espace identifié pour le temps calme.
- Respect du rythme de l'enfant, temps de repos
- Divisions du temps calme en différents temps d'activités : 15 min de relaxation, 20 min de petits jeux calmes, 20 min de débat discussion, 15 min activités calmes en autonomie (ex : petits bricolages, mandala, bracelets brésilien, scoubidou etc.)
- Utilisation d'une malle pédagogique « bien-être » (balle de relaxation, jouet à bulle, couverture, livres ou bande-dessinée etc.) => mise en place en cours.

8. Les temps forts



Les temps forts ont pour but de rassembler, valoriser les enfants, de vivre une expérience sortant un peu de l'ordinaire, d'expérimenter de nouvelles choses, de découvrir et sensibiliser différents domaines.

Les temps forts favorisent le tissage de liens -sociaux par l'invitation à la communication et/ou la participation d'un événement particulier. Cela se fait entre les enfants, les différents acteurs éducatifs, les parents.

Sous forme de spectacle, d'exposition, de démonstration, de partage de moments conviviaux, les temps forts permettent de valoriser à la fois le groupe et les individus. Nous rappelons qu'un besoin fondamental chez l'enfant est de se sentir en sécurité et valorisé pour qu'il puisse explorer son environnement et apprendre par l'expérience.

Les modalités d'accueil d'un enfant porteur d'un handicap

Les enfants en situation de handicap, reconnus ou en cours de reconnaissance, et les enfants ayant des besoins particuliers, sont accueillis à l'Accueil de Loisirs avec un encadrement spécifique lorsque la situation l'exige.

La structure d'accueil se positionne dans une perspective de coéducation animateurs/parents. Elle souhaite l'accompagnement et l'implication des parents dans le processus d'accueil de l'enfant.

En amont, la directrice de l'Accueil de Loisirs rencontre les parents et l'enfant, afin de faire connaissance, de se renseigner sur les divers outils pouvant être utilisés et d'appréhender les besoins et les adaptations nécessaires à cet accueil.

Des temps de rencontre avec les parents, l'enfant et les animateurs, sont organisés. Selon son handicap, l'enfant fait un ou deux temps d'adaptation à l'Accueil de Loisirs afin d'individualiser le protocole d'accueil.

Les animateurs proposent des activités adaptées.

Les services périscolaires et extrascolaires ont pu organiser des activités en collaboration avec des foyers accueillant des personnes en situation de handicap. Ces temps de rencontre, d'activités enfants/personnes porteuses d'un handicap ont permis de faire évoluer les représentations tout en formant les animateurs à l'accueil de publics spécifiques.

Certains animateurs ont bénéficié de formation spécifique à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Cet accueil est donc possible. Il se fait en fonction du profil de l'enfant, du groupe accueilli sur l'A.L. et de l'équipe pédagogique.

Evaluation

Favoriser l'autonomie

Objectif	Critères d'évaluation	Indicateurs observables	Outils	Fréquence
Développer l'autonomie dans la vie quotidienne	L'enfant agit seul dans les temps de vie	S'habille seul, gère ses affaires	Observation directe	Quotidien
	L'enfant fait des choix	Choisit ses activités, exprime ses envies	Échanges / observation	Quotidien
	L'enfant prend des initiatives	Propose des idées, aide spontanément	Réunion d'équipe	Hebdomadaire

Favoriser le vivre ensemble

Objectif	Critères d'évaluation	Indicateurs observables	Outils	Fréquence
Développer la socialisation	Respect des autres	Ecoute, attend son tour	Observation	Quotidien
	Gestions des conflits	Résout avec dialogue, demande de l'aide	Observation/ échanges	Quotidien
	Coopération	Participe aux jeux collectifs, entraide	Grille animateur/ réunion d'équipe	Hebdomadaire

Développer la créativité et l'expression

Objectif	Critères d'évaluation	Indicateurs observables	Outils	Fréquence
Stimuler la créativité	Participation aux activités	S'implique, teste, expérimente	Observation	Quotidien
	Expression personnelle	Propose des idées, crée librement	Analyse des productions	Hebdomadaire
	Diversité des pratiques	Utilise différents supports	Bilan d'activités	Fin de période

Sensibiliser au respect de l'environnement et du cadre de vie

Objectif	Critères d'évaluation	Indicateurs observables	Outils	Fréquence
Respecter l'environnement	Respect des lieux	Ne dégrade pas, jette ses déchets	Observation	Quotidien
	Participation au rangement	Range après activité	Observation	Quotidien
	Sensibilisation écologique	Comprend les gestes éco-responsables	Jeux / échanges	Fin de semaine

Assurer le bien-être de l'enfant

Objectif	Critères d'évaluation	Indicateurs observables	Outils	Fréquence
Garantir la sécurité affective et physique	L'enfant se sent en confiance	Participe, s'exprime librement	Observation	Quotidien
	Respect du rythme	Fatigue prise en compte	Échanges équipe	Quotidien
	Satisfaction des enfants	Enfants contents de venir	Temps de parole	Hebdomadaire

Outils complémentaires à prévoir

- Grilles d'observation individuelles
- Cahier de suivi
- Réunions d'équipe (hebdomadaires)
- Temps de parole enfants (conseil d'enfants)
- Échanges avec les familles

Bilan global (à compléter en fin de période)

- Points positifs
- Difficultés rencontrées
- Axes d'amélioration
- Adaptations à prévoir